



## Décès personne ayant fait un prêt

Par **calcooper**, le **26/08/2016** à **10:31**

Bonjour à tous, ma maman est décédée récemment, hors elle avait fait un prêt à la consommation de 30.000 € peu avant...

Ce prêt n'avait pas d'assurance.

Sachant que ma maman m'a donné sa part d'héritage il y à plusieurs mois, elle n'avait plus "rien" si ce n'est quelque meubles...

Puis je refusé l'héritage afin de ne pas avoir ses dettes ?

Merci

Par **youris**, le **26/08/2016** à **11:22**

bonjour,

je comprends que votre mère vous avait fait une donation avant son décès.

si vous n'avez commis aucun acte d'héritier, vous avez intérêt à renoncer rapidement à la succession de votre mère.

il est probable que l'organisme de crédit vous contacte pour obtenir le remboursement du crédit.

salutations

Par **calcooper**, le **26/08/2016** à **12:19**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Donc selon vous, il me "suffit" de refuser l'héritage, même si ma maman n'avait plus "rien" ?

Par **janus2fr**, le **26/08/2016** à **13:04**

Bonjour,

Oui !

Vous n'êtes pas responsable des dettes de votre mère, sauf justement si vous acceptez l'héritage...